


**Dossier de présentation  
du projet « PREVIRISQ INONDATIONS 2016 »  
A RETOURNER AVANT le 15 JUIN 2016 à l'AFEPTB  
(previrisq2016@eptb.asso.fr)**

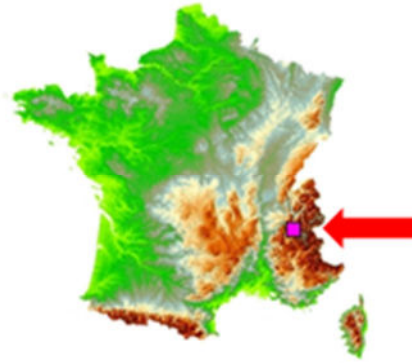
**1/ FICHE DE PRESENTATION GENERALE**

<b>Structure (nom et logo)</b>	Symbhi (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère) 
<b>Coordonnées de la structure</b>	Hôtel du Département 7, rue Fantin Latour BP 1096 38000 Grenoble
<b>Personne en charge du suivi du dossier (nom, coordonnées téléphonique et mail directes)</b>	Mathieu Grenier, Chef du projet Romanche Séchilienne Tél (ligne directe) : 04 76 00 61 75 Mail : <a href="mailto:mathieu.grenier@isere.fr">mathieu.grenier@isere.fr</a>
<b>Personnes référentes (agent et élu) en capacité de présenter le projet lors d'interventions en atelier ou conférence (noms, coordonnées téléphonique et mail directes si possible)</b>	Elu : Fabien Mulyk, Président du Symbhi Tél (assistante d'élus) : 04 76 00 37 18 Mail : <a href="mailto:fabien.mulyk@isere.fr">fabien.mulyk@isere.fr</a>  Agent : Mathieu Grenier, Chef du projet Romanche Séchilienne Tél (ligne directe) : 04 76 00 61 75 Mail : <a href="mailto:mathieu.grenier@isere.fr">mathieu.grenier@isere.fr</a>

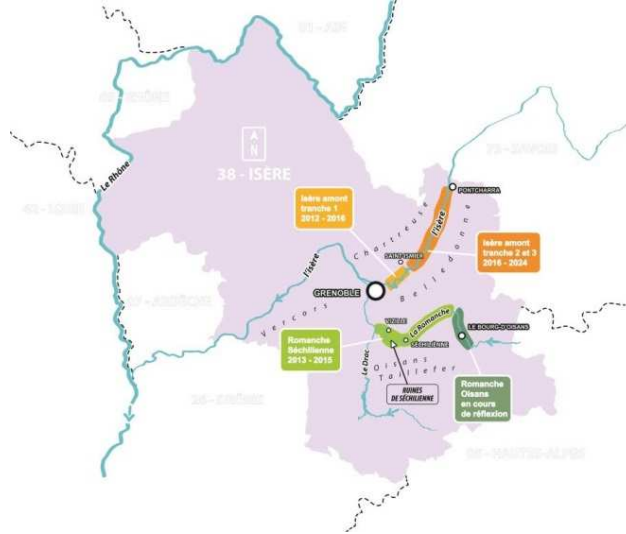
**Titre : « Romanche Séchilienne : d'un projet de protection contre les inondations à la prise en compte d'un risque naturel majeur d'éboulement ».**

**Date de réalisation :**  projet en cours de définition (réalisation concrète non démarrée)  
 projet en cours : début : 2006 / fin prévisionnelle : Fin 2016 (phase travaux de 2013 à 2016)  
 projet terminé

**Territoire de réalisation du projet (carte(s) de localisation à insérer) :** Vallée de la Romanche, entre les communes de Séchilienne et Champ-sur-Drac (Isère)



Situation géographique



Le territoire d'intervention et les projets du Symbhi en Isère



Les aménagements du projet Romanche Séchilienne

## Partenaires engagés (nom/coordonnées des référents/action dans le projet) et mode de gouvernance du projet :

- Département de l'Isère (créateur du Symbhi et membre financeur principal) / Fabien Mulyk, Vice-Président en charge de l'aménagement des rivières et Président du Symbhi, Jacques Henry, Directeur de l'Aménagement et Directeur du Symbhi, Luc Belleville, Chef du service Eaux et Territoires et Directeur adjoint du Symbhi / Mise à disposition des moyens humains et techniques du syndicat et financement du projet au travers du Symbhi à hauteur de 6.5 %
- Intercommunalités concernées par le projet : Grenoble Alpes Métropole (Christophe Mayoussier, Vice-Président en charge de l'eau à la Metro et Vice-Président du Symbhi) / Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans (André Salvetti, Président du SACO et Vice-Présidente du Symbhi) / Membres du syndicat et financement du projet au travers du Symbhi à hauteur de 18.1 %
- Etat / Préfet de l'Isère, DDT (Claude Colombot, chef de la cellule risques majeurs au Service Sécurité et Risques) / Financement du projet à travers le fond Barnier à hauteur de 34.5 %
- Région Rhône Alpes / Jean-Philippe Moyse, Directeur du Climat, de l'Environnement, de la Santé et de l'Energie / Financement des actions de protection hydrauliques et des actions paysagères du projet (24.3%)
- FEDER / Sébastien Revello, DREAL Rhône Alpes / Financement des actions hydrauliques de prévention face au risque des Ruines de Séchilienne (11 %)
- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse / David Trautmann, Gestionnaire des aides / Participation au projet dans le cadre d'une convention pluriannuelle / Financement des actions environnementales, paysagères, et liées à la communication (5.6 %)
- ADIDR (Association Départementale Isère Drac Romanche / Christophe Engrand (Président) et Michel Pinhas (Directeur) / Futur gestionnaire des ouvrages hydrauliques réalisés)
- Associations diverses et autres partenaires

## Résumé du mode de gouvernance du projet :

- Concertation publique importante tout au long du projet : ateliers de travail et de concertation (à la conception du projet), réunions publiques, magazines grand public semestriel informant des travaux en cours (distribué directement dans les boîtes aux lettres des riverains du projet) et lettres d'informations aux acteurs du territoire, newsletter, site internet
- Conseil syndical pour la prise des délibérations autour du projet, avec les élus du Département et des intercommunalités membres
- Comité consultatif, associant presque une centaine de partenaires (élus des communes, associations, administrations...) et informant de l'avancement de l'opération avec une périodicité annuelle
- Comité technique, associant les financeurs et les partenaires techniques, réuni autant que de besoin pour suivre les études et l'avancement technique du projet

## Descriptif général (en quelques lignes):

Le projet Romanche Séchilienne, porté par le Symbhi (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère), est une opération d'aménagement intégrée de rivière située dans la plaine de Vizille, à 15 km au Sud Est de Grenoble, qui permet de protéger 20 000 habitants des crues de la Romanche. Le lit de ce cours d'eau tumultueux présente l'originalité de s'écouler dans sa partie aval au pied de l'effondrement d'un pan de montagne, appelé « les Ruines de Séchilienne ». Cette opération, dont les études ont démarré en 2006, et les travaux vont s'achever fin 2016, représente un investissement de 28 millions d'€ HT. Elle repose sur le concours de multiples financeurs : Département de l'Isère, Etat, Région Rhône Alpes, Europe, intercommunalités locales et Agence de l'Eau, qui se sont mobilisés notamment autour de la prise en compte du risque naturel majeur de Séchilienne, suivi depuis plus de 30 ans sur le plan national. Le projet Romanche Séchilienne permet d'assurer une réponse conjuguée au risque de crue centennale de la Romanche, et au risque d'éboulement des Ruines de Séchilienne sous l'aspect de ses conséquences hydrauliques. Il se distingue également par le fait qu'il prend le parti de traiter ces risques en intégrant au mieux les autres intérêts gravitant autour de la rivière, dont la valorisation environnementale des milieux aquatiques associés, et le développement d'activités de loisirs sur les berges.

## Synthèse pour le recueil de retours d'expériences (maximum 1 page – le texte sera éventuellement repris et vous sera soumis pour validation avant impression pour homogénéiser le recueil).

Le projet Romanche Séchilienne, porté par le Symbhi (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère), est une opération d'aménagement de rivière située dans la vallée de la Romanche, à 15 km au Sud Est de Grenoble. Il s'étend sur environ 12 km de cours d'eau et concerne 9 communes, pour environ 20 000 habitants. Le lit de ce cours d'eau tumultueux présente l'originalité de s'écouler dans sa partie aval au pied de l'effondrement d'un pan de montagne, appelé « les Ruines de Séchilienne ».

Cette opération, dont les études ont démarré en 2006, représente un investissement de 28 millions d'€ HT, et repose sur le concours de multiples financeurs : Département de l'Isère, Etat, Région Rhône Alpes, Europe, intercommunalités locales et Agence de l'Eau. Après environ 3 ans et demi de travaux, les travaux viennent de s'achever en septembre 2016.

Le fondement initial du projet est d'assurer la protection des zones urbanisées de la basse vallée de la Romanche contre le risque de crue centennal. Cependant, l'existence du risque des Ruines de Séchilienne, risque naturel majeur suivi depuis plus de 30 ans sur le plan national, dans le secteur d'étude, a conduit le Symbhi à s'interroger sur les conséquences hydrauliques générées par ce risque. En effet, en cas d'effondrement des « Ruines » dans le lit de la rivière et d'une crue centennale simultanée de la Romanche, il est redouté la formation d'une retenue d'eau en amont du barrage naturel ainsi formé. Un débit venant s'ajouter au débit naturel de la Romanche est alors à craindre à l'aval du barrage, lors de son érosion. Le Symbhi a donc décidé de porter la maîtrise d'ouvrage des études puis des travaux relatifs aux moyens à mettre en œuvre pour traiter ce risque, et de l'intégrer à la maîtrise d'ouvrage globale du projet. Le risque de Séchilienne a contribué aux réflexions nationales préfiguratrices de la loi Barnier. C'est cette dimension multirisques qui a donné son nom au projet de « Romanche Séchilienne ».

Ce projet se distingue également par le fait qu'il prend le parti de traiter ces risques en intégrant au mieux les autres intérêts et usages gravitant autour de la rivière, de manière à apporter une réponse globale. Il s'inscrit ainsi dans un triple objectif :

1. la protection des biens et des personnes face aux risques d'inondation et de « Séchilienne »,
2. la valorisation environnementale des milieux aquatiques associés (reconnexions biologiques, restauration de l'espace de mobilité de la rivière, prise en compte des espèces protégées et gestion des espèces végétales invasives)
3. l'insertion paysagère des aménagements proposés, avec le développement d'activités de loisirs sur les berges (piste cyclable, sentier pédestre).

La mise en œuvre de ce projet s'est accompagnée d'une importante et nécessaire phase de concertation, reposant sur le socle suivant

- Un territoire partagé (aléa affiché, culture du risque, volonté politique forte et constante) ;
- Un projet porteur de vision et de sens (solidarité amont-aval et rural-urbain, projet durable et intégré, gouvernance claire et objective) ;
- Une conduite de projet concertée et transparente (large place à la concertation à tous les niveaux, outils de communication mais aussi équité de traitement, respect des engagements...).

Le projet Romanche Séchilienne est né de la volonté de protéger une vallée habitée du risque d'inondation. Mais dès qu'elle a été initiée, la démarche s'est voulue ouverte et globale. C'est ainsi qu'a émergé un projet multirisques, basé sur une approche intégrée de l'aménagement de rivière. De l'opportunité d'une intervention naît ainsi un projet global.

**Mots clés :** Protection contre les inondations, projet intégré, approche multirisques, risque naturel des Ruines de Séchilienne

Poster (à joindre sous format informatique)

## 2/ PRESENTATION DETAILLEE

Merci de répondre aux 5 questions suivantes qui permettront au jury de sélectionner les 3 projets primés « PREVIRISQ INONDATIONS 2016 ». Ces 3 projets bénéficieront d'une communication spécifique lors de PREVIRISQ INONDATIONS le 17 octobre et de FLOODrisk2016 du 18 au 20 octobre.

**LA FORME EST LIBRE. LES QUESTIONS ET SOUS-QUESTIONS CI-DESSOUS DÉTAILLENT LES ÉLÉMENTS QUI SERONT ANALYSÉS PAR LE JURY.**

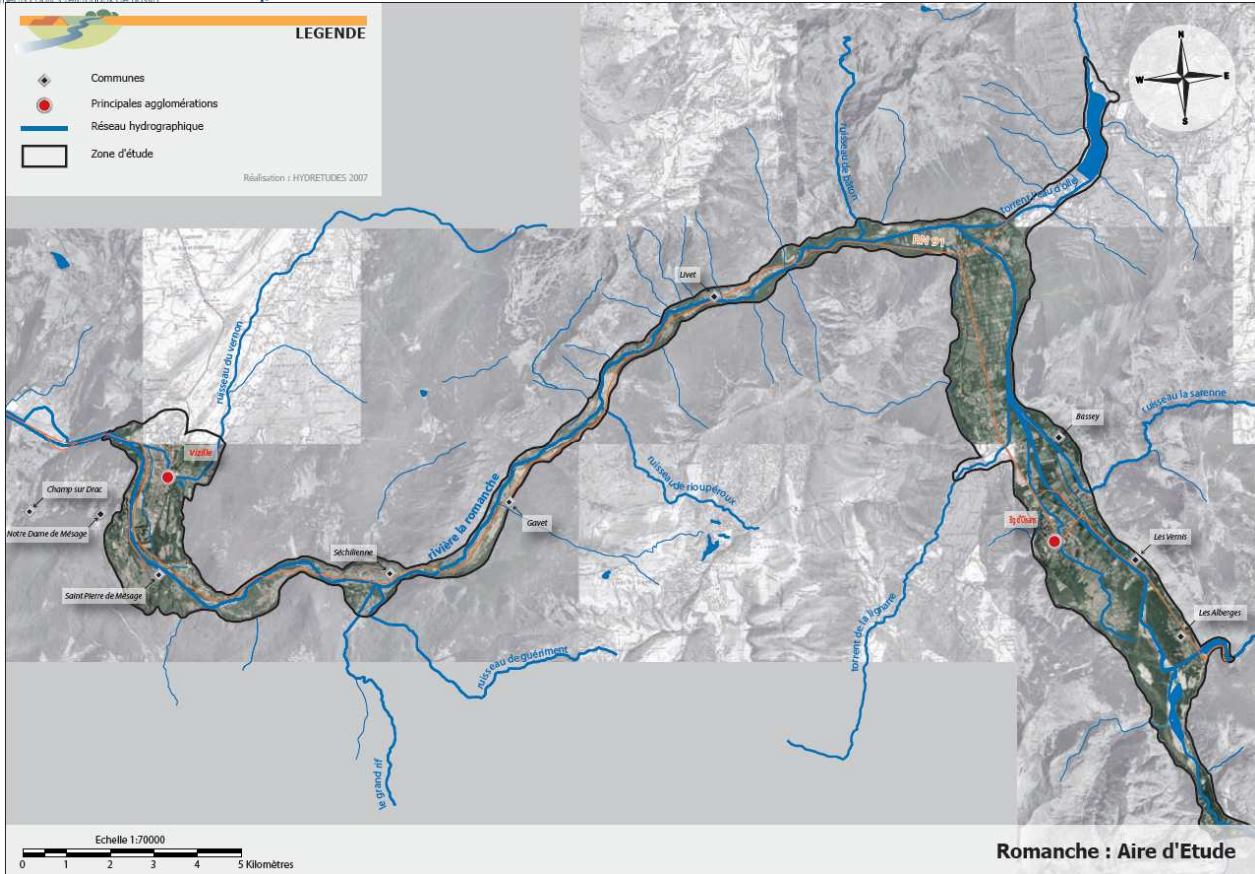
Tous les éléments permettant d'illustrer ces questions sont les bienvenus.  
Les éléments doivent **pouvoir être imprimés en A4 pour les membres du jury, le dossier complet ne devant pas dépasser 20 pages illustrations images comprises.**

## 1 – Quel contexte ?

***A quelle problématique et dans quel contexte national et/ou local le projet s'inscrit-il en termes stratégique et politique ?***

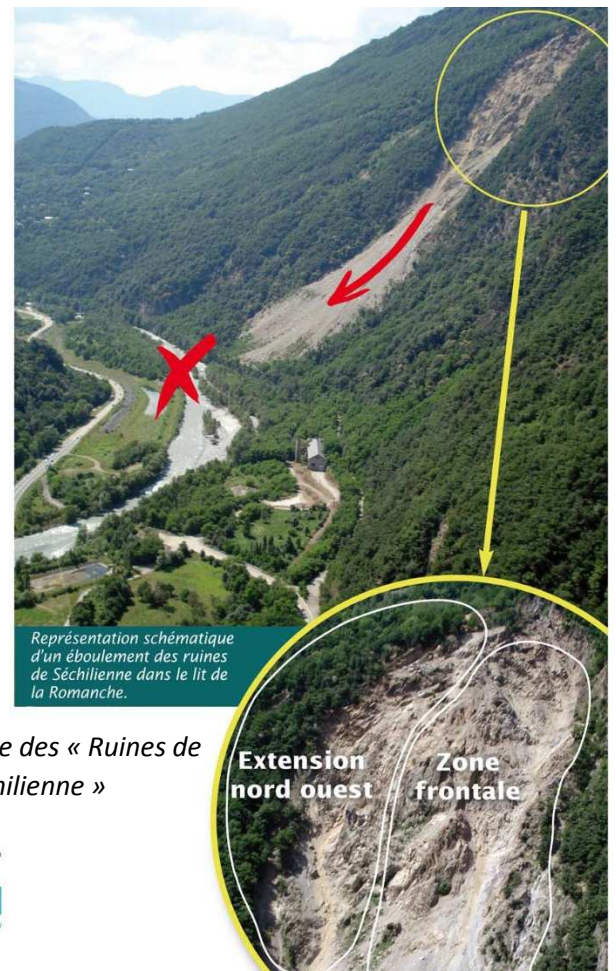
Sur le plan du contexte local, les contours du projet sont les suivants :

- 20 000 personnes inondées en cas de crue centennale de la Romanche entre les communes de Bourg d'Oisans et Champ-sur-Drac
- Des ouvrages d'endiguement nombreux mais vieillissants (datant pour la plupart du 18 et du 19<sup>ème</sup> siècles), tant dans la plaine de Vizille que dans la plaine de l'Oisans, structurellement défectueux et non équipés de déversoirs de sécurité, avec certains secteurs dépourvus d'ouvrages de protection
- Une situation géographique contrainte avec un torrent s'écoulant dans un fond de vallée étroite et encaissé, sans beaucoup de place pour l'expansion de la crue



Le bassin versant de la Romanche entre Vizille et Bourg d'Oisans

- La présence du risque naturel majeur des Ruines de Séchilienne dans la partie aval du bassin versant, risque d'éboulement suivi nationalement depuis les années 80 (visite de Haroun Tazieff, Secrétaire d'Etat aux risques majeurs, en 1984), aux conséquences hydrauliques importantes en cas d'effondrement et de crue simultanée de la Romanche
- L'expropriation sous-jacente de l'ensemble des habitants de l'Île Falcon (environ 80 foyers), hameau situé en fond de vallée à proximité du site des Ruines de Séchilienne, entre 1997 et 2011, au motif d'intérêt général et au titre de la loi Barnier. C'est le premier exemple de mise en œuvre du fonds Barnier pour la prise en charge d'une évacuation de population




Vue aérienne des « Ruines de Séchilienne »

- Un besoin de protection contre les crues et de sécurisation quantitative des champs captants de Jouchy et Pré-Grivel sur la nappe de la Romanche, principale ressource en eau potable de l'agglomération grenobloise
- Une rivière corsetée entre des digues, avec peu de mobilité latérale et des milieux appauvris
- Des problèmes de gestion des matériaux avec de nombreux bancs volumineux, engravés et végétalisés, ou des bras morts qui se comblent et se ferment
- Des connexions biologiques interrompues par endroit du fait d'une forte anthropisation et de la présence d'aménagements (seuils...)
- Des digues fermées par la végétation, non mises en valeur, n'offrant pas de continuité de cheminement
- Un manque d'accès et d'ouverture sur la Romanche, avec le souhait des riverains et des usagers de se réappropriier les berges et les espaces en lien avec la rivière
- Un territoire bien pourvu en matière d'outils réglementaires encadrant l'aménagement de la rivière et de ses abords :
  - o Le Plan de Prévention des Risques d'Inondations Romanche Aval approuvé par l'Etat en 2012
  - o Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Drac Romanche, porté par la Commission Locale de l'Eau, voté en 2007 et actuellement en cours de révision
  - o Le contrat de rivière Romanche, porté par le Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans (SACO), signé en 2013 et comportant environ 150 fiches action

- Un gestionnaire unique des digues pour l'ensemble des ouvrages de protection : l'Association Départementale Isère Drac Romanche (ADIDR). Reconnu pour son expertise et son savoir-faire, cet établissement public créé en 1936 a porté les premières études en matière de protection contre les crues de la Romanche, et a réalisé un certain nombre de travaux de confortement.
- Mais l'ADIDR n'a pas compétence pour porter des opérations lourdes en matière de gestion intégrée de bassin versant. C'est pourquoi, sous l'impulsion de l'Etat, le Conseil général de l'Isère a décidé de se doter d'une structure capable de mener ce type d'opérations, et a créé le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère en 2004

REPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 30 octobre 2003

DOSSIER N° 2003 S6-O C 4b09

Politique : - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
Secteur d'Intervention : Protéger l'environnement, valoriser les espaces naturels et gérer notre patrimoine 'eau'  
Programme(s) : - Hydraulique et risques naturels

Objet : Syndicat d'aménagement hydraulique des bassins de l'Isère

DELIBERATION

Le Conseil général de l'Isère,

Vu, le rapport du Président n° 2003 S6-O C 4b09,

Entendu, le rapport de Monsieur Christian NUCCI, au nom de la Commission de l'équipement, des routes, du développement rural, de l'agriculture, de la montagne, de la forêt et de la filière bois,

Après en avoir délibéré,

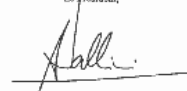
DECIDE

- de créer un syndicat mixte d'aménagement hydraulique des bassins de l'Isère, compétent sur le bassin versant de la rivière Isère, mais aussi sur l'ensemble du territoire
- de demander au Préfet de l'Isère la création, dans les meilleurs délais, de ce syndicat ;

*Délibération portant création  
du Symbhi en 2004*

Pour extrait conforme,

Le Président,



André Vallée

Du point de vue du contexte national, le projet s'inscrit directement dans la mise en application de deux directives européennes :

- la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 (qui vise à l'atteinte du bon état des masses d'eau). En ce sens, il doit répondre aux objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée Corse en cours de révision.
- la Directive Inondation de 2007, de par la situation du projet au sein du Territoire à Risques Important d'Inondation (TRI) Grenoble-Voirion, avec en particulier l'élaboration de la Stratégie Locale du Risque d'Inondation (SLGRI) Drac Romanche

Toujours au plan national, le projet est également intéressé au premier chef par la création récente via la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) d'une compétence obligatoire en matière de Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI), et des réflexions qui en découlent, portant notamment sur l'interface entre les thématiques aléa inondation/protection contre les crues et aménagement du territoire/urbanisme, qui suscite des débats importants entre l'Etat et les collectivités locales

## 2 – Quels partenariats ?

***Quand et comment le projet a-t-il émergé et avec quels partenaires ? Comment le partenariat se matérialise-t-il ? Quels sont les contributions de chacun ? Y a-t-il une convention ou un autre document cadre liant les partenaires ? Quelle est la gouvernance (incluant les instances de pilotage) mise en place ?***

Le projet a émergé du fait de l'importance du risque d'inondation dans la vallée de la Romanche (en termes d'aléa et d'enjeux) et de la volonté des élus locaux de protéger les biens et les personnes face à ce risque. Le Symbhi, créé en 2004 à l'initiative du Conseil Général de l'Isère, a compétence pour porter des projets de gestion intégrée de bassin versant sur les grands cours d'eau du Département de l'Isère, dont la Romanche. C'est donc naturellement que le Symbhi s'est montré moteur dans la démarche de mise en place d'un projet intégré de protection contre les inondations sur la Romanche et pour porter la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

Les partenariats fondés autour de ce projet sont multiples et impliquent différents partenaires :

- le partenariat financier, qui associe notamment l'Etat, l'Europe et la Région Rhône Alpes, financeurs mobilisés autour de la parade hydraulique au risque des Ruines de Séchilienne, intégrée dès 2007 dans le cadre du projet du Symbhi. L'Agence de l'Eau est elle concernée au titre des aménagements paysagers et environnementaux. Ce partenariat est matérialisé au travers de conventions de financements (ce point est détaillé davantage au paragraphe 4).
- Le partenariat politique, qui concerne les échanges entre le Président du Symbhi et les élus locaux (maires, conseillers généraux, ...), et en particulier le rôle de relais local joué par ces élus dans le portage politique du projet.
- Le partenariat administratif, qui implique les différentes administrations régaliennes de l'Etat (DDT, Police de l'Eau, DREAL, Autorité Environnementale, CNPN, ONEMA...) et les associations environnementales dans le cadre de l'instruction des autorisations réglementaires.



- Le partenariat de connaissances, où les différents maîtres d'ouvrages porteurs d'études antérieures ou disposant de connaissances sur le sujet ont été sollicités pour la mise à disposition de ces données (EDF, ADIDR, Etat, communes, CLE, Contrat de Rivière, associations environnementales...).
- Le partenariat de bassin, lié à la gouvernance en place sur le bassin versant de la Romanche, avec l'inscription du projet dans le cadre du SAGE porté par la CLE et du Contrat de Rivière Romanche porté par le SACO.
- Le partenariat technique, qui sous-entend davantage la bonne coordination avec les autres acteurs porteurs de grands projets sur le même territoire (Département avec les projets de déviations routières de la RD1091 de Séchilienne et de Péage de Vizille, EDF et ERDF avec le projet « Romanche Gavet » ou en phase travaux du point de vue de la sécurité face au fonctionnement hydroélectrique, la Metro avec le projet de pose d'un réseau d'assainissement à Champ sur Drac, ...)
- Le partenariat scientifique, qui a notamment été noué avec l'IRSTEA concernant le suivi du plan de gestion environnemental sur le site de l'Île Falcon. Il concerne également les contacts établis avec d'autres organismes travaillant sur les mêmes sujets (syndicats de bassin versant, EDF, CEPRI, laboratoires universitaires, ...) en termes de partage de retour d'expérience, en particulier dans le cadre des colloques.
- Le partenariat de gestion, consistant à remettre les différents aménagements réalisés à des gestionnaires ad hoc (les digues à l'ADIDR via un arrêté préfectoral, la passe à poissons à l'Association Syndicale Romanche Aval et l'AAPPMA la Gaule Vizilloise via une convention, les aménagements paysagers et de loisirs du type haltes bleues aux communes, ...).
- Le partenariat pédagogique, avec des visites de chantier organisées par le Symbhi à destination d'associations locales, des scolaires,...

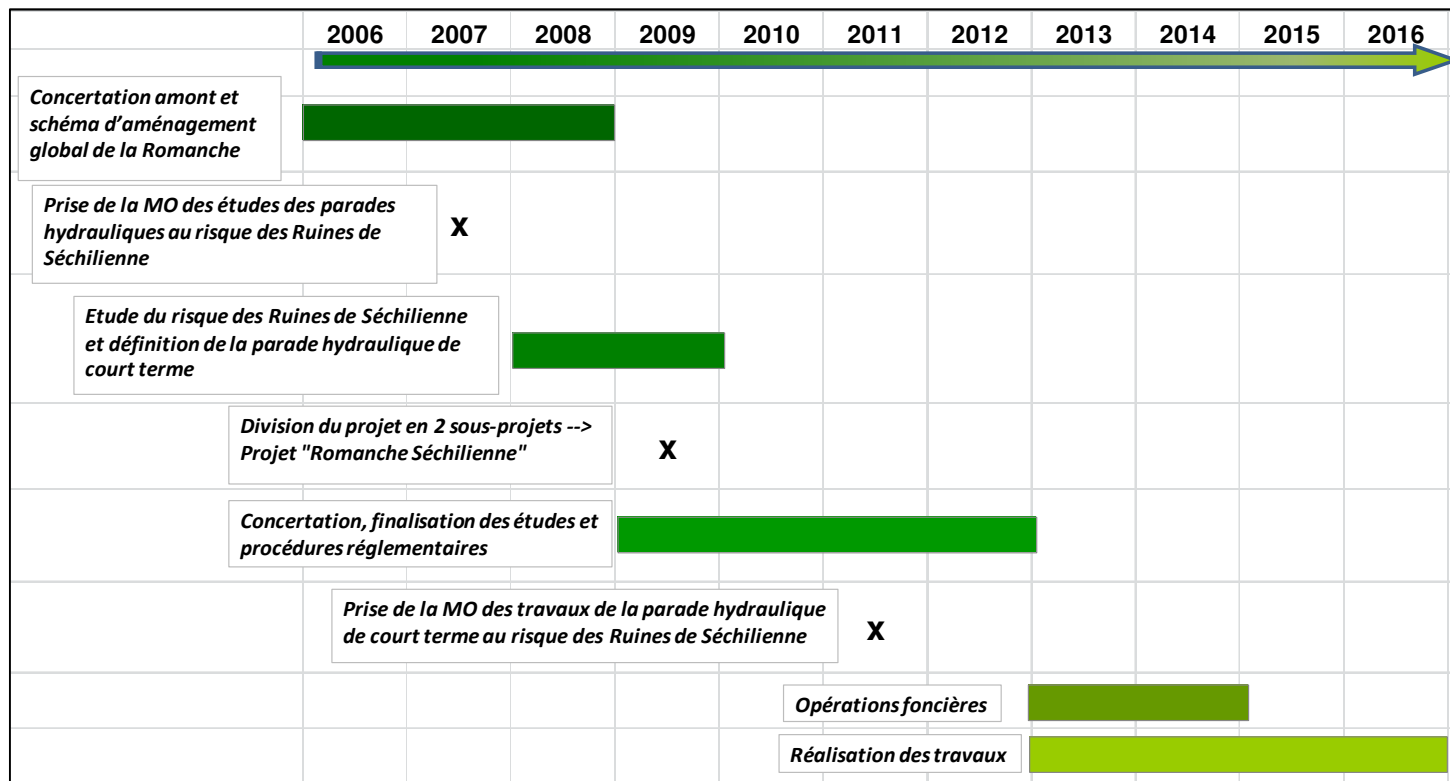
Ces partenariats trouvent notamment des lieux d'expression au travers des instances de la gouvernance mise en place par le Symbhi autour du projet Romanche Séchilienne. Celle-ci s'organise autour des 3 instances suivantes :

1. Le Conseil Syndical dirigé par le Président du Symbhi, qui constitue l'organe exécutif. Il est composé des élus du Symbhi (Conseillers Départementaux et Conseillers Communautaires), et prend l'ensemble des décisions administratives et financières qui régissent la vie du projet.
2. Le Comité Consultatif, qui rassemble plus de 90 partenaires parmi les élus locaux, les associations en lien avec le projet (environnement, loisirs), les administrations, ... . Il est consulté à des étapes clés de l'avancement du projet, au moins une fois par an, de manière à se prononcer sur les orientations proposées, à les amender, en vue de les valider. Il est également réuni en phase travaux, de manière à recueillir les observations sur le déroulé des chantiers et à modifier ou ajuster, si nécessaire, les procédures de travaux ou les aménagements réalisés.
3. Le Comité Technique, qui regroupe les partenaires techniques du projet (ADIDR, administrations, services techniques, ...). Il est consulté à des moments précis de la vie du projet, notamment lors de la présentation des rendus des documents de conception (schéma d'aménagement, Avant-Projet, Projet), ou sur des chantiers problématiques en phase travaux.

## 3 – Quelles actions ?

**Quelles sont les étapes du projet ainsi que les actions concrètes planifiées ou réalisées ? Quel suivi et quelle évaluation sont prévus/ont été faits et avec quelle méthode ?**

Les grandes étapes du projet Romanche Séchilienne sont les suivantes :



Planning de synthèse de l'opération Romanche Séchilienne

### 1. 2006 – 2008 : Etudes préalables, concertation et définition du schéma d'aménagement global de la Romanche

Après la création du Symbhi en 2004, et le démarrage des réflexions et des études sur le projet Isère Amont, des besoins en matière de prévention et protection contre les inondations de la Romanche sont relayés par les communes situées le long du cours d'eau et par l'ADIDR, qui a déjà piloté plusieurs études sur le sujet. Le Symbhi se saisit alors de la question, qui figure au nombre de ses compétences, et lance une consultation relative à l'élaboration d'un scénario intégré de protection contre les inondations à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de la Romanche : le schéma d'aménagement de la Romanche. C'est le groupement Hydrétudes/Agrestis/Sage qui obtient le marché et qui réalise la prestation.

L'étude permet de préciser l'hydrologie de la Romanche en crue centennale, qui est revue fortement à la baisse en comparaison des études menées précédemment sur le sujet, et d'arrêter les hypothèses de débit le long du secteur d'étude :

- $Q_{\text{confluence Vénéon/Romanche}} = 560 \text{ m}^3/\text{s}$
- $Q_{\text{sortie plaine Oisans}} = 530 \text{ m}^3/\text{s}$
- $Q_{\text{Ruines Séchilienne}} = 550 \text{ m}^3/\text{s}$

Le schéma d'aménagement est mené avec la volonté affichée du Symbhi d'avoir une démarche globale et concertée, afin de prendre en compte l'ensemble des usages et des intérêts gravitant autour du cours d'eau, et de répondre aux objectifs suivants :

- Protection des zones habitées contre le risque de crue centennial,
- Valorisation environnementale des milieux liés au cours d'eau,
- Accompagnement paysager du projet, avec développement des loisirs et des accès sur les berges

La concertation est menée dans le cadre de réunions publiques, animées par un modérateur, au cours desquelles les différents scénarios sont présentés. Elle s'organise suivant deux grands secteurs géographiques, qui couvrent l'ensemble du secteur d'étude : la haute Romanche, qui correspond à la plaine de l'Oisans, et la moyenne et basse Romanche, correspondant aux gorges de Livet et Gavet et à la plaine de Vizille.



*Exemple de réunion publique organisée par le Symbhi dans le cadre du projet Romanche Séchilienne*

Un scénario qui fait consensus se dégage sur la moyenne et basse Romanche, en revanche, sur la haute Romanche, la concertation mise en place ne permet pas de dégager un scénario consensuel. Le schéma d'aménagement est mené à terme sur la moyenne et basse Romanche.

## **2. 2007 : Prise de la maîtrise d'ouvrage des études des parades hydrauliques au risque des Ruines de Séchilienne**

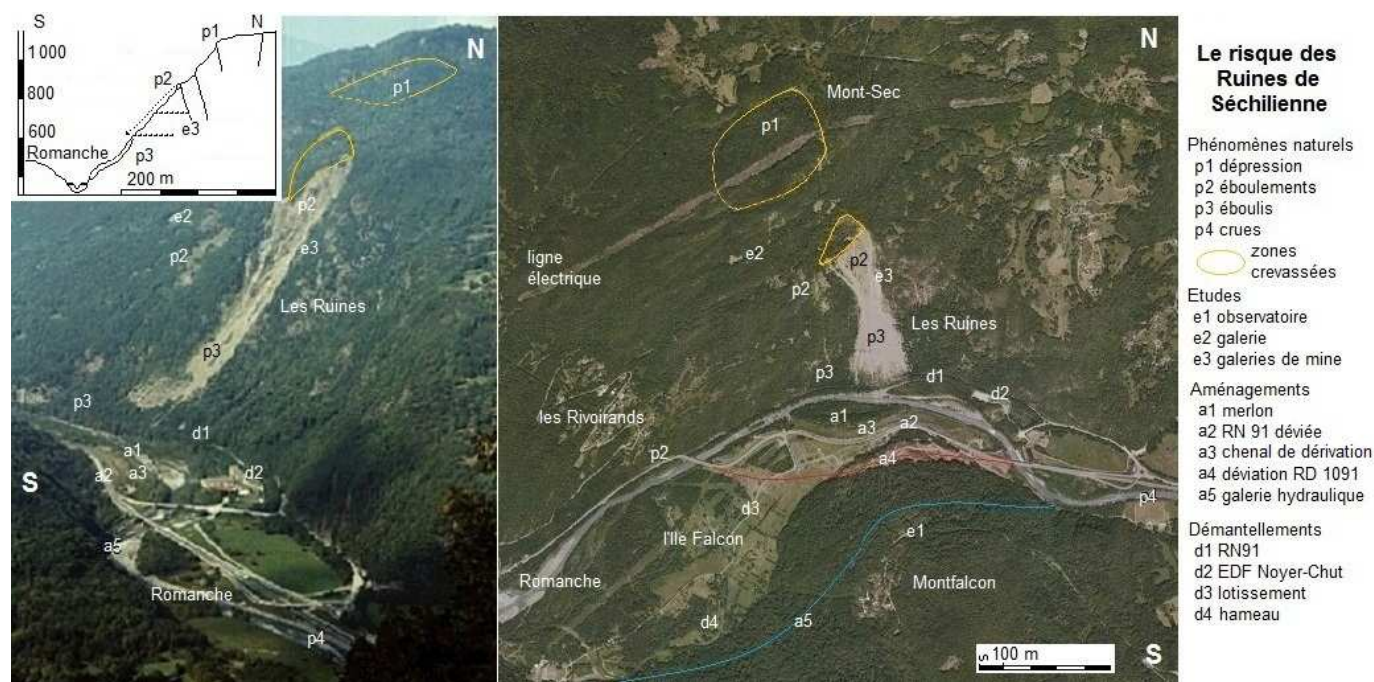
Le site des Ruines de Séchilienne correspond à l'effondrement du versant Sud du Mont-Sec, situé à l'extrémité sud-ouest du massif de Belledone. Des mouvements de terrain complexes sont présents dans le massif, et on peut observer en surface un important couloir d'éboulements. Le site est suivi sur le plan national depuis les années 80, notamment suite à des détachements importants de matériaux qui parviennent jusqu'à la route départementale en fond de vallée. Des groupes d'experts sont mis en place (on notera notamment en 1984 la visite sur le site d'Haroun Tazieff, alors secrétaire d'Etat aux risques naturels) s'intéressent de près aux conséquences pouvant être provoquées par des éboulements importants, notamment sur la route, mais aussi sous l'aspect des conséquences hydrauliques générées par la rupture du barrage naturel qui serait formé dans le lit de la Romanche en cas de d'éboulement et de crue simultanée. En 1985-86, une première déviation de la route départementale est mise en œuvre, protégée par un important merlon de protection. Un suivi du site, avec la mise en place de capteurs (jauge de déformation, radars, ...) est également mis en place, il est aujourd'hui réalisé par le CEREMA (qui réalisé des

rapports de suivi mensuel du site). Les rapports publiés successivement par les groupes d'experts entre 1984 et 2000 font état de scénarios catastrophes, avec des volumes d'éboulement pouvant atteindre jusqu'à 100 millions de m<sup>3</sup>, et des crues « tsunamis » générant des dégâts considérables sur l'agglomération grenobloise.

Entre 2000 et 2009, le groupe d'experts dirigé par M. Panet vient sceller les hypothèses définitives permettant de qualifier le risque d'éboulement, dans le cadre de 3 rapports successifs (« rapports Panet I, II, III »), avec un risque revu nettement à la baisse:

- Un risque de court terme avec des éboulements polyphasés, un volume de matériaux estimé à 3 millions de m<sup>3</sup>, formant un barrage de 6 m de haut dans le lit de la Romanche
- Un risque de long terme avec des éboulements polyphasés, un volume de matériaux estimé à 3 millions de m<sup>3</sup> supplémentaires maximum, formant un barrage de même hauteur, soit 6 m de haut dans le lit de la Romanche

Le site étant intégré dans le périmètre d'étude de la mission portée par le Symbhi sur les crues de la Romanche (schéma d'aménagement), l'Etat sollicite le Symbhi afin qu'il analyse le risque des Ruines de Séchilienne sous l'aspect de ses conséquences hydrauliques. Le Symbhi accepte et délibère le 5 mars 2007 en faveur de la prise de la maîtrise d'ouvrage des études des parades hydrauliques au risque des Ruines de Séchilienne.



Le site des « Ruines de Séchilienne »

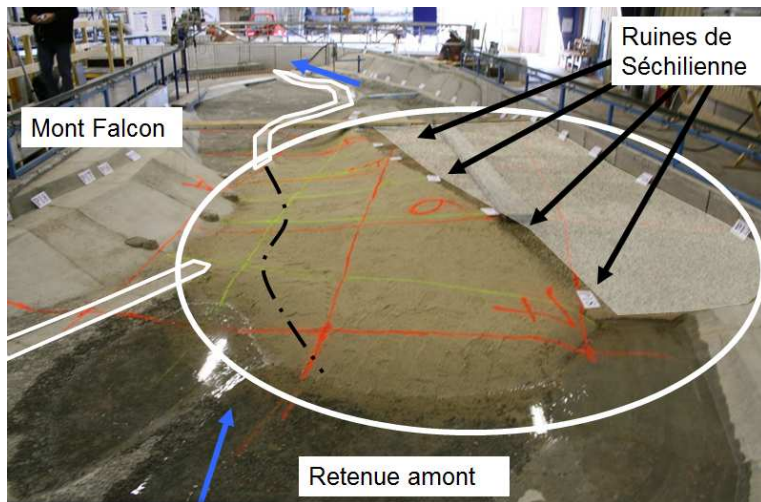
### 3. 2008 – 2009 : Etude du risque des Ruines de Séchilienne et définition de la parade hydraulique de court terme

Sur la base des hypothèses arrêtées dans le rapport Panet, le Symbhi s'est attaché à analyser les conséquences hydrauliques générées par l'éboulement des Ruines de Séchilienne dans le lit de la Romanche, et à définir les aménagements permettant de les prendre en compte. Pour cela, il a lancé deux études :

1. L'étude des modalités de rupture du barrage naturel sur modèle physique réduit, par la Compagnie Nationale du Rhône

2. L'étude de faisabilité pour les parades hydrauliques au risque des Ruines de Séchilienne, par Sogreah

La première étude visait à analyser les modalités de rupture du barrage naturel formé dans le lit de la Romanche, au moyen d'une maquette à l'échelle 1/60<sup>e</sup> reproduisant fidèlement le site des Ruines de Séchilienne (les matériaux permettant de reconstituer l'éboulement ont été prélevés sur site et acheminés dans les laboratoires de la CNR !), et à qualifier le sur-débit en résultant.



Les conclusions de cette étude sont les suivantes :

- Pas de rupture brutale du barrage mais une érosion progressive
- Risque de court terme : sur-débit provoqué par l'érosion du barrage « seulement » (au vu des chiffres annoncés dans les précédentes études sur le sujet) de **50 m<sup>3</sup>/s** → ce qui porte à **600 m<sup>3</sup>/s** le débit total à prendre en crue centennale de la Romanche, avec intégration du risque hydraulique de court terme des Ruines de Séchilienne
- Risque de long terme : c'est le sur-débit provoqué par l'érosion d'un barrage de 12 m de haut qui a été étudié (correspondant à un éboulement de 20 millions de m<sup>3</sup>, car au moment de la réalisation du modèle physique réduit, on ne disposait pas encore des dernières conclusions du rapport Panet III) et qui a été évalué à 230 m<sup>3</sup>/s maximum.

Quant à la deuxième étude, celle-ci avait pour objectif, sur la base des conclusions de l'étude précédente, de définir les aménagements à mettre en œuvre pour parer au sur-débit engendré par l'érosion du barrage. Ses conclusions en sont les suivantes :

- Pour le risque de court terme, de « simples » travaux de surélévation des digues (quelques dizaines de cm) intégrés aux travaux prévus par le schéma d'aménagement de la Romanche du Symbhi, sont suffisants pour prendre en compte le risque hydraulique de court terme des Ruines de Séchilienne.
- Pour le risque de long terme tel qu'étudié sur le modèle physique réduit (éboulement de 20 millions de m<sup>3</sup>), l'aménagement préconisé consiste à aménager une prise d'eau en rive gauche de la Romanche et à vidanger la retenue à l'amont du barrage par une galerie hydraulique (via l'élargissement de la galerie de reconnaissance creusée par l'Etat sous le Mont Falcon en 1999-2000).

**NB :** Finalement, pour le risque de long terme, la mission d'inspection<sup>1</sup> du Conseil général de l'environnement et du développement durable se prononce dans le cadre d'un rapport datant de mars 2010 dans les termes suivants : « la mission juge opportun d'attendre, pour envisager des mesures supplémentaires pour le long terme, de tirer tous les enseignements des observations, notamment sur les éboulements de la zone centrale et sur les crues de la Romanche. L'évolution lente du versant de Séchilienne laissera en effet suffisamment de temps pour prendre au moment opportun de nouvelles mesures de protection si elles s'avéraient nécessaires ». Aucun aménagement n'est donc retenu concrètement pour la parade hydraulique de long terme.

#### 4. 2009 : Division du projet en 2 sous-projets → « Romanche Séchilienne » et « Romanche Oisans »

En 2009, face aux difficultés rencontrées dans la concertation autour du schéma d'aménagement proposé par le Symbhi sur la plaine d'Oisans (une partie de la population, des associations locales et des élus locaux s'oppose en particulier au concept de rétention des crues et de champ d'inondation contrôlé sur une zone de bocage appelée « la plaine des Sables »), et pour ne pas pénaliser la partie aval où la concertation a permis d'aboutir à l'émergence d'un scénario consensuel, le Président du Symbhi décide de scinder le projet en 2 sous-projets :

- Le projet Romanche Séchilienne (sur la moyenne et basse Romanche)
- Le projet Romanche Oisans (sur la haute Romanche)

A noter que les réflexions se poursuivent sur le projet Romanche Oisans : le Symbhi pilote actuellement une mission de programme qui doit aboutir à la définition d'un scénario partagé de protection contre les inondations de la plaine de l'Oisans, mais ce n'est pas l'objet de la présente communication.

#### 5. 2009 – 2012 : ateliers de concertation, finalisation des études et réalisation des procédures réglementaires

Le Symbhi lance une consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement hydraulique, environnemental et paysager de la Romanche de Livet et Gavet à Champ sur Drac, intégrant les travaux de la parade hydraulique de court terme au risque des Ruines de Séchilienne. C'est le groupement de bureau d'études Sogreah/CNR qui est attributaire du marché.

Des ateliers géographiques de travail sont ensuite mis en place avec les riverains et les usagers, visant à la co-construction du projet. Chaque atelier comprend la tenue de deux séances :

- La première lors de laquelle le maître d'ouvrage expose les éléments du projet qui sont négociables de ceux qui ne le sont pas, suivis d'une présentation détaillée des aménagements par le maître d'œuvre, avec au final la possibilité pour chaque participant de formuler des observations ou des propositions complémentaires.
- La deuxième consacrée à l'exposé des réponses, après analyse des observations par la maîtrise d'œuvre, sur la pertinence des propositions formulées.

Au final, 75 % des propositions formulées ont été retenues dans le projet.

Les étapes de conception du projet s'enchaînent, avec la validation successive des dossiers de conception : Avant-Projet (AVP), Projet (PRO). De manière détaillée, le projet est ainsi conçu autour des 3 grands types d'aménagements suivants :

##### 1. Les aménagements hydrauliques

Ils comprennent :

- La création, le confortement, ou le réhaussement des digues (à la cote  $Z_{Q100} + 1$  m de revanche), avec un débit de projet pris en compte égal à 600 m<sup>3</sup>/s
- L'augmentation du gabarit hydraulique du lit mineur, avec l'arasement des bancs importants (à la cote  $Z_{\text{module}} + 25$  cm), et la démolition d'un seuil associé à l'enlèvement des matériaux déposés à l'amont,
- La réalisation de petits ouvrages de génie civil (clapets, vannes, merlons, ...) afin d'éviter le refoulement de la Romanche dans certains de ses affluents et canaux.

### 2. Les aménagements environnementaux

La valorisation environnementale des milieux liés au cours d'eau se traduit d'abord par la restauration des connexions biologiques, tant du point de vue de la faune piscicole, avec le réaménagement d'une passe à poissons au niveau du ruisseau de la Touche, que de la faune terrestre (en particulier le castor) avec la création d'îlots végétalisés en pied de berge dans un secteur particulièrement anthropisé de la Romanche, permettant un déplacement à couvert de la faune. Une autre mesure environnementale essentielle du projet consiste à restaurer l'espace de mobilité de la rivière, avec en particulier la recréation d'anciennes annexes hydrauliques dans le secteur de l'île Falcon, afin de redonner son faciès en tresses à la Romanche, mais aussi la réouverture de bras morts. Enfin, dans les méthodologies de travaux qui seront mises en œuvre, le projet accordera une place importante à la prise en compte des espèces végétales et animales protégées (mesures d'évitement et de réduction d'impact), et à la gestion des espèces végétales invasives (avec en particulier le traitement des stations de Renouée du Japon rencontrées).

### 3. Les aménagements paysagers et de loisirs

Dans le souci d'assurer l'intégration paysagère des aménagements hydrauliques, le projet prévoit la végétalisation des digues et des replantations. Des boutures de saules sont également mises en place dans les pieds de digues enrochés. D'autre part, certaines franges boisées sur les digues ou sur les bancs sont maintenues, à la fois en raison de leur intérêt écologique, mais aussi pour contribuer à la diversification des milieux et à limiter l'aspect artificiel des aménagements réalisés. En matière de loisirs, des pistes modes doux sont prévues en crête de digue, afin d'accueillir les cycles et les piétons. Des haltes bleues et des terrasses sont également aménagées en bordure de la Romanche, en guise d'espaces de repos, mais aussi pour redonner des vues et des accès au cours d'eau, et permettre ainsi aux riverains et aux usagers de se réappropriier la Romanche et ses berges. Enfin, dans les gorges de la moyenne Romanche, un sentier pédestre d'environ 9 km est prévu. Ce sentier à vocation thématique (mise en valeur de l'histoire hydroélectrique de la vallée) doit également permettre de relier les différents hameaux en longeant la Romanche.

Sur la base d'un avant-projet abouti, le projet peut être passé au crible de nombreuses procédures réglementaires, auxquelles il doit répondre positivement. Les arrêtés préfectoraux obtenus dans le cadre de ce projet sont les suivants :

- Déclaration d'Utilité Publique – 07/08/12
- Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme – 07/08/12
- Autorisation au titre de la loi sur l'eau (avec l'Etude d'Impact et l'Etude de Danger des Dignes) – 16/08/12
- Déclaration d'Intérêt Général – 16/08/12
- Autorisation de défrichement – 14/01/13
- Installation Classée pour la Protection de l'Environnement – 15/01/13

- Autorisation de destruction/altération d'espèces et d'habitats d'espèces protégées – 18/02/13

### 6. 2011 : Prise de la maîtrise d'ouvrage des travaux de la parade hydraulique de court terme au risque des Ruines de Séchilienne

Après avoir mené les études des parades hydrauliques au risque des Ruines de Séchilienne, le Symbhi s'interroge sur le fait de porter la maîtrise d'ouvrage des travaux correspondants. Encouragé dans ce sens par l'Etat, et après avoir mis sur pied un plan de financement équilibré, le Symbhi, délibère le 27 juin 2011 en faveur de la prise de la maîtrise d'ouvrage des travaux de la parade hydraulique de court terme au risque des Ruines de Séchilienne. Celle-ci est donc intégrée à l'AVP et au PRO de l'opération dont le contenu a été détaillé au paragraphe précédent.

### 7. Fin 2012 – début 2013 : consultation et attribution des principaux marchés de travaux

Les Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) sont constitués sur la base du PRO de l'opération, et donnent lieu à la phase de consultation des entreprises de travaux. Un allotissement volontairement poussé est mené de manière à donner la possibilité d'accès à cette commande publique aux PME. Au final, 12 marchés de travaux sont attribués, pour la plupart à des entreprises basées en Rhône Alpes, au moyen de l'allotissement suivant :

Lot	Intitulé	Titulaire
1	Déboisement et décapage	Bois des Alpes
2	Travaux hydrauliques en lit mineur	Guintoli / Bianco / Carron / France Déneigement / Gravier TP
2.1	Marché complémentaire lot 2	Guintoli / Bianco / Carron / France Déneigement / Gravier TP
3	Confortement et création de digues	Guintoli / Bianco / Carron / France Déneigement / Gravier TP
4	Génie Civil de petits ouvrages	Berthouly TP / SA Midali Frères / Converso
5	Renaturations et aménagements paysagers	Parcs et Sports / Allouard TP / Sports et Paysages
6	Travaux de valorisation environnementale en lit mineur	Guintoli / Bianco / Carron / Gravier
8	Sentier pédestre des gorges de Livet et Gavet	Toutenvert
10	Confortement de la berge du hameau du Pont	Berthouly TP
11	Confortement de la digue de Champ sur Drac	Pelissard
12	Vanne Poller	

A noter que le Symbhi a intégré de manière systématique des clauses d'insertion sociale et professionnelle dans les marchés de travaux. Au final, ce sont environ 20 800 heures qui vont être réalisées sur les chantiers par des personnes en insertion.

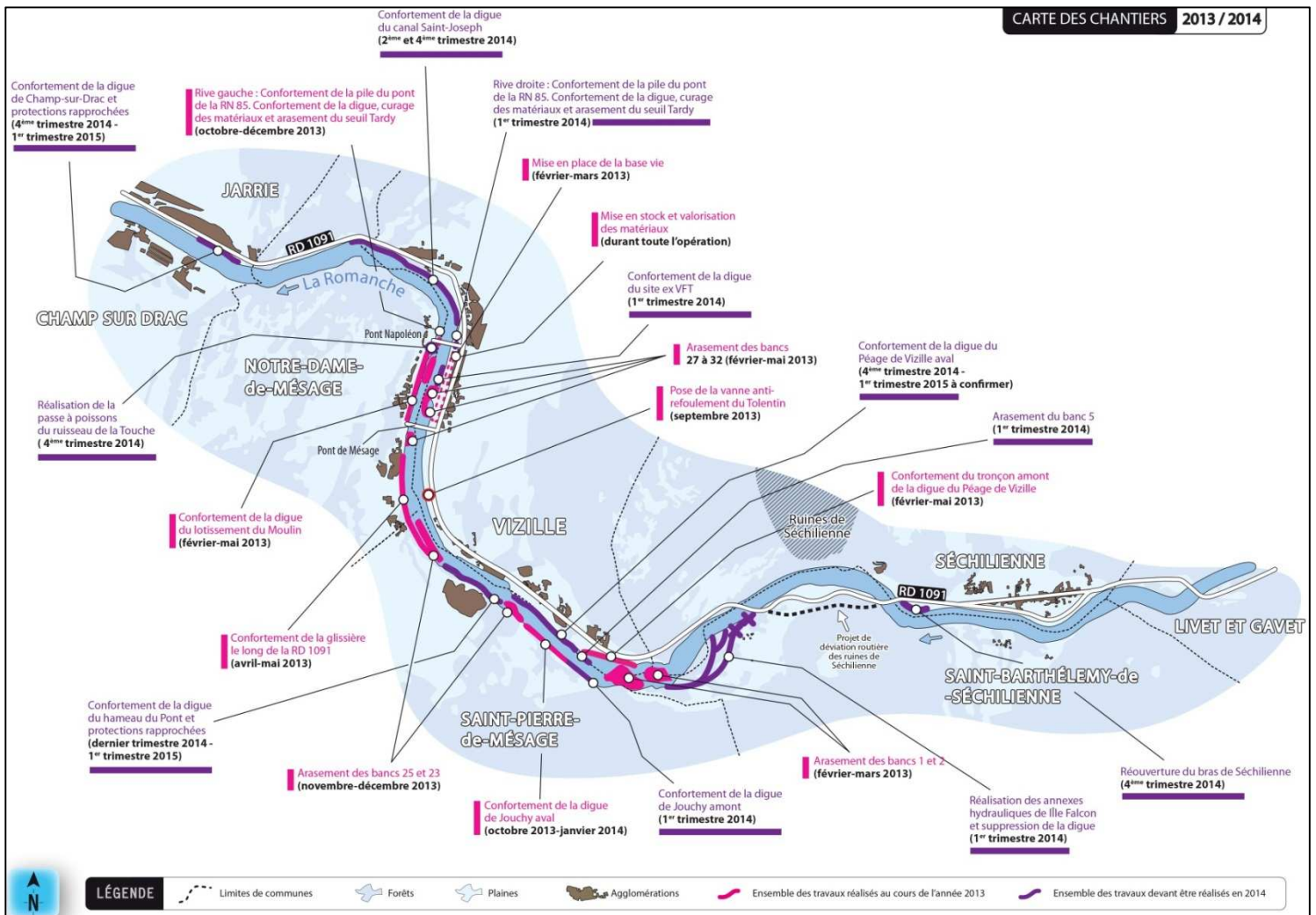


**8. 2013 - 2014 : Opérations foncières (enquête parcellaire avril 2013)**

Dans un objectif de maîtrise et de pérennité des aménagements réalisés, le Symbhi se rend propriétaire des terrains assiettes des aménagements. C'est pourquoi le Symbhi a engagé dès 2013 des négociations amiables avec la cinquantaine de propriétaires fonciers concernés, en se concentrant d'abord sur les propriétaires privés, puis sur les institutionnels. En parallèle une enquête parcellaire a été menée du 8 au 27 avril 2013, et la démarche d'expropriation a été initiée sur les dossiers dont la conclusion à l'amiable n'était pas évidente. Au final, ce sont plus de 90% des acquisitions qui sont réglées à l'amiable, les 10 % restant constituant des expropriations basées sur des raisons administratives (3 *propriétaires inconnus et une succession non réglée*) et non sur l'échec des négociations.

**9. Début 2013 - fin 2016: Réalisation des travaux**

Les travaux ont démarré en février 2013, et seront intégralement finalisés au dernier trimestre 2016. Ils font l'objet d'une réalisation par secteurs et par tronçons de digues. Voici pour exemple les travaux réalisés durant les années 2013 et 2014 :



Carte des travaux 2013 et 2014 du projet Romanche Séchillienne

A noter 2 sujets qui ont fait l'objet de travaux particuliers, avec le développement de procédés techniques innovants :

- Les travaux de confortement des pieds de digues à l'interface avec les champs captants en eau potable de Jouchy et Pré-Grivel (dont la ressource fait l'objet d'un mode d'exploitation extraordinaire, sans désinfection ni filtration), où la pose des sabots et carapaces en enrochements s'est accompagnée d'une percolation des interstices au moyen d'un mélange fin de sables et graviers, permettant de reconstituer de manière pratiquement immédiate les qualités de filtration initiales du fond du lit.
- Le traitement de la Renouée du Japon par le biais d'une filière 100% durable développée par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), où les matériaux issus du terrassement (mélange terre+graves+rhizomes) sur des zones polluées par cette plante invasive ont été criblés et concassés très finement, avec des produits en fin de process intégralement réutilisés dans le cadre du présent chantier ou d'autres chantiers sous maîtrise d'ouvrages publics, sous forme de terre végétale et de sable inerte (il n'y a donc aucun « déchet »).

### Modalités de suivi et d'évaluation du projet :

Le Symbhi a envisagé très tôt la mise en place d'un système d'évaluation de ces projets, notamment pour assurer un suivi de l'impact des travaux et des mesures compensatoires envisagées tout au long des phases de réalisation du projet. Il s'agissait d'une part de tenir compte des obligations formulées dans les arrêtés préfectoraux d'autorisation des travaux et d'autre part d'assurer la mise en œuvre d'une démarche exemplaire en matière de développement durable en réduisant au maximum les nuisances générées par le chantier (notion de « chantier vert ») et par l'opération elle-même (notion de « projet durable »).

Ainsi, le Symbhi a initié depuis 2009 plusieurs réflexions sur la mise en place d'un système de suivi-évaluation du projet Romanche Séchilienne, intégrant d'une part des indicateurs de réalisation permettant un suivi pendant les phases de travaux et d'autre part des indicateurs de réponse pour évaluer a posteriori si les travaux ont bien l'effet prévu sur les milieux, les loisirs et l'hydraulique. Ces réflexions se sont concrétisées :

- pour les objectifs hydrauliques, par la rédaction d'engagements qui ont été intégrés dans les arrêtés d'autorisation préfectoraux,
- pour les objectifs environnementaux, par l'établissement d'un tableau de bord très détaillé par l'AMO Projet-durable. Le contenu de ce tableau de bord est largement cadré par les arrêtés préfectoraux pris pour l'autorisation du projet.
- pour les objectifs sociaux, par la mise en place de compteurs sur les digues afin d'apprécier l'amélioration de la fréquentation de la rivière, ainsi que des enquêtes avant/après travaux auprès des usagers

Le tableau de bord du suivi environnemental du projet Romanche Séchilienne contient 7 enjeux, associés à 18 objectifs et 40 indicateurs. A titre indicatif, les grands enjeux identifiés sont les suivants :

1. Enjeu "Préserver et restaurer la biodiversité"
2. Enjeu "Proposer un aménagement paysager intégré, source de pratiques et de loisirs et accessible à tous"
3. Enjeu "Améliorer les conditions hydrauliques et retrouver un équilibre morphodynamique"
4. Enjeu "Choisir les matériaux et les produits employés dans un souci d'écoresponsabilité"
5. Enjeu "Préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines"
6. Enjeu "Gérer les déchets produits par la mise en œuvre et l'usage des aménagements"

7. Enjeu "Prévoir et maîtriser les besoins de maintenance après la réception de l'aménagement"

#### 4 – Quels financements ?

**Quels sont les financeurs du projet ? Quel est l'équilibre économique global du projet et comment a-t-il été obtenu ?**

Les financeurs du projet Romanche Séchilienne sont multiples. Cela s'explique en particulier par l'intégration dans le projet de la parade hydraulique de court terme au risque des Ruines de Séchilienne, autour de laquelle plusieurs financeurs sont mobilisés.

On compte ainsi :

- L'Etat, qui intervient via le fonds Barnier au motif de la prise en charge des aménagements de protection contre le risque d'inondation et le risque des Ruines de Séchilienne
- La Région Rhône Alpes, qui finance les aménagements de protection contre le risque d'inondation et le risque des Ruines de Séchilienne, ainsi que les aménagements paysagers
- Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), intervenant au titre de la prise en charge des aménagements de prévention contre le risque d'inondation et le risque des Ruines de Séchilienne
- L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC), qui porte les actions de valorisation environnementale, les actions de communications, et certains aménagements paysagers (sentier pédestre thématique des gorges de Livet et Gavet)
- Le Symbhi, via le Département et les intercommunalités intéressées par le projet (soit Grenoble Alpes Métropole et le Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans), qui prend en charge le reliquat au titre de l'auto-financement du projet.

Le plan de financement du projet est le suivant :

<b>Financeurs</b>	<b>Montant participation</b>	<b>Taux participation</b>
<b>ETAT</b>	9 720 500 €	34,5%
<b>SYMBHI</b>	6 942 000 €	24.6%
<b>REGION</b>	6 838 800 €	24,3%
<b>FEDER</b>	3 100 000 €	11,0%
<b>AERMC</b>	1 580 000 €	5,6%
<b>Total</b>	<b>28 180 000,00 €</b>	<b>100,0%</b>

Il est le fruit de plusieurs années de négociations et d'échanges avec les différents financeurs, et s'est conclu par une convention de financement quadripartite signée par le Préfet de l'Isère, le Département, la Région Rhône Alpes et le Symbhi le 23 mai 2013. Le financement de l'Agence de l'Eau est arrêté dans le

cadre d'une autre convention, signée le 14 janvier 2014, qui rassemble L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, le Département et le Symbhi.

## 5 – Quelle communication ?

**Quel est le caractère duplicable du projet / de parties du projet (à préciser) ? Comment valorisez-vous (valoriserez-vous) votre projet et partagez-vous (partagerez-vous) les résultats avec d'autres porteurs potentiellement intéressés ?**

La qualification du caractère transposable du projet passe par l'identification des facteurs de réussite d'un tel projet. Ils sont synthétisés dans les 3 grands points ci-dessous.

### 1. Il est nécessaire d'avoir un territoire « préparé », dont les caractéristiques sont:

- Un aléa inondation affiché par l'Etat, dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondations approuvé (démarche menée à terme), qui est un préalable indispensable à la mise en place du projet, et le partage de ce risque inondation par les habitants concernés ;
- Une culture du risque sur les territoires concernés, que ce soit par l'existence d'un gestionnaire des digues reconnu, l'AD Isère Drac Romanche, qui surveille et entretient les digues des grands cours d'eau en Isère depuis 80 ans, la présence du risque majeur d'éboulement des Ruines de Séchilienne, suivi nationalement depuis 30 ans, par le travail accompli au niveau de la diffusion et de la vulgarisation de cette culture du risque par l'IRMA (Institut des Risques Majeurs), sans oublier des actions plus ponctuelles comme la participation à des colloques ou à des expositions.
- Un portage politique fort par la structure maître d'ouvrage du projet et une volonté politique constante de tous les élus locaux concernés par le projet (conseillers départementaux, maires, conseillers syndicaux, parlementaires...) avec un consensus qui en découle.

### 2. Il faut également un projet porteur de vision et de sens, reposant sur :

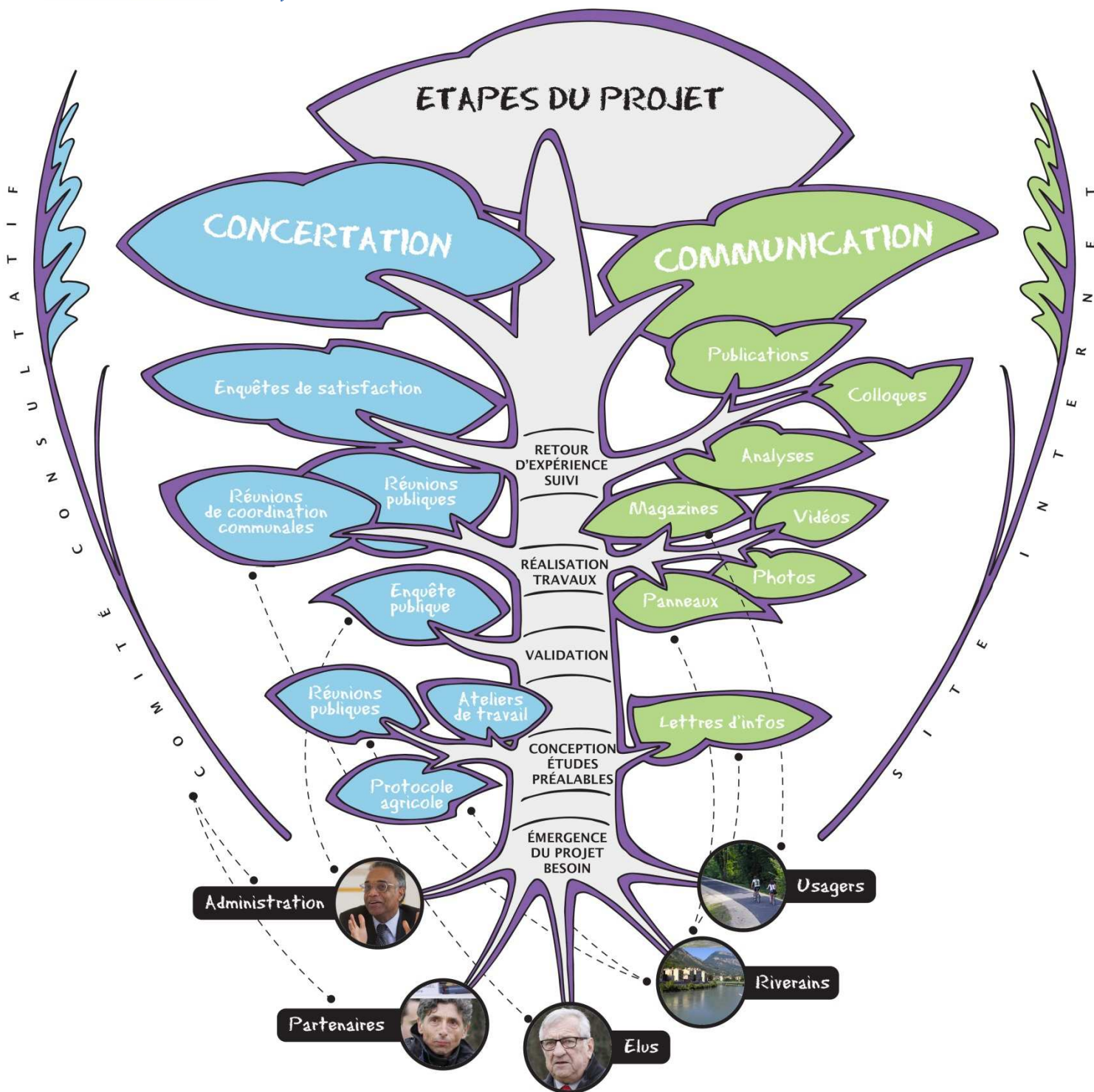
- L'existence d'une solidarité amont-aval et rural-urbain. Chaque commune bénéficie des mêmes protections tant sur les zones agricoles qu'urbanisées. La solidarité est aussi financière puisque toutes les communes participent à tous les travaux, en fonction de leur représentativité au sein des intercommunalités ;
- L'élaboration d'un projet durable et intégré. Au-delà de la nécessaire protection hydraulique contre les inondations, ce projet intègre d'autres dimensions, comprenant une importante composante environnementale (rétablissement de la mobilité latérale, réouverture de bras morts, reconnections biologiques...), une intégration paysagère des aménagements hydrauliques (végétalisation des talus des digues et des enrochements, replantations), et des aménagements doux en faveur des loisirs associés aux berges (pistes cyclables en crête de digues, aires de pique-nique aménagées, mobilier paysager...). Le projet Romanche Séchilienne a aussi une vocation économique (puisque'il permet d'assurer une protection physique contre les inondations, et donc d'éviter des dommages et leurs coûts associés) et sociale (intégration de clauses d'insertion sociales dans les marchés de travaux, permettant l'embauche de personnes en insertion professionnelle, avec au final 28 000 heures de travail confiées à ce type de demandeurs d'emploi dans le cadre du projet) ;

- La mise en place d'une gouvernance claire et objective, équilibrée, porteuse de l'intérêt public, avec un exécutif actif et solidaire.

### **3. Enfin, une conduite de projet concertée et transparente s'impose, dont les bases sont :**

- La concertation dès la phase conception et la transparence tout au long du projet. Le lancement de la concertation dès les études de faisabilité traduit la volonté de construire un projet partagé par tous ;
- L'équité de traitement. Toutes les communes bénéficient du même niveau de protection et du même degré de qualité dans les aménagements réalisés ;
- Le respect des engagements. Le respect des plannings et des modalités de chantier validés avec les partenaires est essentiel pour garantir un bon déroulement des travaux ;
- La présence tout au long du projet d'élus porteurs et consensuels ;
- Une stratégie de communication et d'information ancrée dans la durée ;

La concertation et la communication autour du projet sont réalisées par le biais de plusieurs outils, qui vont varier suivant l'étape d'avancement du projet considérée. Ils vont permettre tant de valoriser le projet, que d'y impliquer les partenaires et les usagers. On peut matérialiser cela dans le cadre du schéma suivant, que l'on pourra appeler « l'arbre de la concertation et de la communication » :



Arbre de la concertation et de la communication autour du projet

De manière plus détaillée concernant la communication, les outils mis en place par le Symbhi sont les suivants :

- Un site internet, permettant de décrire de manière détaillée l'opération, et de rendre compte de son avancement tout au long de son déroulé, accessible via le lien suivant <https://www.isere.fr/symbhi/projet-romanche/>,
- Une newsletter relayant les dernières actualités et mises à jour du site internet,
- Une lettre d'information diffusée aux élus locaux, aux relais d'information (journaux locaux), ainsi qu'à l'ensemble des partenaires du projet (Comité Consultatif), permettant de faire des points périodiques sur l'état d'avancement du projet, et de communiquer de manière ciblée sur les sujets d'actualité,
- Un magazine semestriel appelé « le Mag », diffusé dans les boîtes aux lettres des riverains du projet (diffusion à environ 10 000 exemplaires) ainsi qu'à l'ensemble des partenaires (Comité Consultatif), durant la phase travaux. Il s'attache à décrire les différents chantiers réalisés et ceux à venir, traite des éclairages précis sur certains aménagements choisis, et permet de donner la parole aux différents acteurs du chantier (retours d'expérience),
- Des panneaux d'information disposés aux abords des différents chantiers, destinés à expliquer de manière pédagogique et concise la nature des travaux réalisés,



Quelques exemples des outils de communication mis en place par le Symbhi

Pour alimenter ces supports, le Symbhi a conclu plusieurs marchés avec les prestataires suivants :

- un journaliste, en charge de la rédaction des articles et des interviews
- un graphiste, dont la mission est de produire des illustrations et des cartes des aménagements
- deux photographes, responsables pour l'un des photographies terrestres et pour l'autre des photographies aériennes (par drone ou ULM)
- un vidéaste, en charge de la réalisation de séquences vidéo des travaux, avec en ligne de mire le montage d'un film complet sur l'opération

A noter que ces supports sont pourvus d'une charte graphique commune qui permet d'avoir une identification aisée du projet. C'est le cas par exemple de la frise suivante, qui vient couronner l'ensemble des supports, et qui renvoie directement à l'identité du projet Romanche Séchilienne (rivière s'écoulant au pied du site des Ruines de Séchilienne, dans un fond de vallée encaissé) :



« Tête » du projet Romanche Séchilienne

Enfin, dans le souci de contribuer au rayonnement du projet et de diffuser ses retours d'expérience, le Symbhi a participé à plusieurs colloques (DIGUES 2013, RIVERFLOW 2014, IS RIVERS 2015, SHF AFEPTB 2015, ...), lors desquels il a présenté des publications ou des posters, revenant sur différentes thématiques et sous différents angles sur le projet Romanche Séchilienne.

Le Symbhi a également organisé de nombreuses visites de chantier à destination de publics demandeurs (scolaires, associations, syndicats de rivière, ...).